



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E158156

VALABLE JUSQU'AU 04/02/2027

ÉDITÉ LE

11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARVILLE MOUTIERS BRULE 2015B01049

Siret : 817 506 082 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6104663

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000007022978104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000007022978104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : BB THERMIQUE

25 ROUTE NATIONALE
28500 MARVILLE MOUTIERS BRULE

Téléphone : 02 37 38 37 07

Portable : 06 10 93 39 42

Site Internet :

E-mail : bbthermique.compte@gmail.com

Responsabilité légale :
BERC BRUNO PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	24/04/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/03/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/02/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/03/2023
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	24/04/2025
o Chaudière bois	28/02/2024
o Poêle ou insert bois	28/02/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	24/04/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.